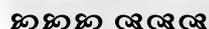


DÉPARTEMENT DES YVELINES

Arrondissement de RAMBOUILLET

Canton de

Saint-Arnoult-en-Yvelines


Commune de**SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES****CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MARS 2013****L'an deux mil treize, le vingt-six mars à 20h30**

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de **Monsieur Jean-Claude HUSSON, Maire.**

Étaient présents :

Mr HUSSON. Mme GNEMMI. Mr DEROFF. Mme COLIN. Mr SALVARY. Mr BRUNEAU. Mme COHEN. Mr COUBLE. Mr MARINOT. Mme MONANGES. Mme AYDINLIS. Mr ALISON. Mr PUJOL. Mr AUBERTIN. Mr BARAUT. Mme DHERS*. Mr HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA. Mme POUSSINEAU. Mr MONNIN. Mr JEANTET. Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL.

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

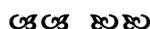
Mme THAUVIN B.	→ pouvoir à Mr DEROFF
Mme BRETAGNE	→ pouvoir à Mme COHEN
Madame RIERA-UBIERGO	→ pouvoir à Mme COLIN
Mme THAUVIN M.	→ pouvoir à Mr BARAUT
Mme DHERS *	→ pouvoir à Mr COUBLE (à partir de 23 heures)

Mme DHERS * ayant quitté la séance à 23 heures

Monsieur Jean-Luc ALISON a été élu Secrétaire de séance


Date de convocation : 20 mars 2013

Date d'affichage : 03 avril 2013



Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Luc ALISON secrétaire de séance. Monsieur Jean-Luc ALISON est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour



INFORMATIONS :

Monsieur le Maire signale qu'une caméra effectue un enregistrement de la séance afin d'effectuer des essais techniques.

**

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de présentation aux élus concernant le projet de la MARPA aura lieu mardi 30 avril à 18 heures.

**

Il informe du lancement du Schéma de Cohérence Territoriale « SCOT » et de sa reprise par le SMESSY, notamment concernant l'évolution des commerces en ville.

**

Suite à la question soulevée lors de la dernière séance, Monsieur le Maire précise que l'astreinte neige du 24 février 2013 a bien été déclenchée et concernait en priorité les voies en « pente ».

**

Monsieur le Maire donne lecture des points d'actualité du 26 février au 22 mars 2013 de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline :

Le magazine « Ensemble » à partir du n° 37 vient de paraître, mais dans une nouvelle version de quatre pages.

La parution de cette publication communautaire aura lieu dorénavant toutes les 6 (six) semaines, au lieu d'un numéro par trimestre précédemment.

Le Conseil de Communauté, bien que prenant acte du projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),

a émis un avis défavorable sur ce Schéma, en souhaitant que le rôle des collectivités locales et l'impact du SRCE sur les documents d'urbanisme, soit précisé.

Le Conseil de Communauté a fixé l'attribution de compensation pour 2013 à : 10 926 257 € et l'a répartie comme suit :

	2012	2013
La Boissière	105 769 €	105 769 €
Clairefontaine	175 687 €	175 687 €
Emancé	32 484 €	32 484 €
Gazeran	276 191 €	276 191 €
Hermeray	15 251 €	15 251 €
Mittainville	1 145 €	1 145 €
Orcemont	- €	- €
Orphin	210 837 €	210 837 €
Poigny	48 727 €	48 727 €
Ponthévrard	282 655 €	282 655 €
Raizeux	18 344 €	18 344 €
Rambouillet	6 659 611 €	6 659 611 €
Saint-Arnoult	1 048 764 €	1 048 764 €

Saint-Hilarion	90 242 €	90 242 €
Sonchamp	126 562 €	126 562 €
Vieille-Eglise	75 538 €	75 538 €
Bonnelles		353 545 €
Bullion		316 177 €
Cernay la Ville		343 941 €
La Celle les Bordes		183 539 €
Longvilliers		225 902 €
Rochefort en Yvelines		335 346 €
Total	9 167 807 €	10 926 257 €

Le Conseil de Communauté a attribué les subventions suivantes pour l'année 2013, au CIAS et à l'Office Communautaire de Tourisme Rural.

Nom de l'établissement public	Rue/Avenue	Code Postal	Ville	VOTE (sous réserve)
CIAS	1 rue de Cutesson BP 40036	78511	Rambouillet	390 000 €
Office de Tourisme	L'orangerie - Rue des Remparts	78730	St Arnoult en Yvelines	105 000 €
TOTAL				495 000 €



DÉCISIONS

Informations suite aux demandes du Conseil Municipal du 26 février 2013 concernant le montant des décisions n° 10 et n°11 :

n°	Date	Service	Objet	Montant en €	Date visa Sous-Préfecture
10	19.02.	Animation Culture	Signature d'un contrat avec Les Chevaliers Paladins pour l'organisation de la fête médiévale du 22 juin 2013	400 HT	25.02.
11	19.02	Animation Culture	Signature d'un contrat avec Le Chevalier Paladin pour l'organisation de la fête médiévale du 22 juin 2013	1 000 HT	25.02.

DÉCISIONS DU MAIRE prises depuis le 26 février 2013

n°	Date	Service	Objet	Montant en €	Date Visa Sous-Préfecture
12	19.02	S.BRIGOUT	Modification de la régie de recette auprès du service Enfance et jeunesse afin de permettre un plus grand nombre de modes de recouvrement d'encaissement de produits	/	05.03
13	21.02	S.BRIGOUT	Modification de la régie d'avance pour les petites dépenses de fonctionnement général avec un montant maximum de l'avance consentie au régisseur de 500 €	/	
15	26.02	Animation Culture	Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'association « jazz à toute heure » et la commune pour l'organisation de la journée de clôture du festival « jazz à toute heure » le dimanche 21 avril 2013	3 000 TTC	14.03

16	26.02	Animation Culture	Signature d'un contrat entre « Echos des tropiques » et la commune pour la représentation du spectacle « Banda Arco Iris » le 13 juillet 2013 pour l'organisation du feu d'artifice	1 177 TTC	14.03
17	06.03	Animation Culture	Signature d'un contrat entre « Stan Vitko » et la commune pour l'animation du samedi 11 mai 2013 au Colombier pour la soirée de gala des 20 ans de jumelage avec Freudenberg	550 TTC	08.03
18	07.03	Animation Culture	Signature d'un contrat de prestation entre l'association « Cœur en fête » et la commune pour l'animation de sculpture de ballons lors de l'organisation de la fête médiévale du 22 juin 2013	645 TTC	14.03
19	08.03	Animation Culture	Mise en place d'une régie temporaire de recettes auprès du service animation culture pour la prestation du samedi 16 mars 2013 pour l'encaissement de boissons	/	14.03
20	20.03	Animation Culture	Signature d'un contrat avec l'association « le Cercle de l'escrime ancienne » pour 3 représentations d'un spectacle, animation de jeux pour enfants lors de la fête médiévale du 22 juin 2013	2 174 TTC	

BO CR

Approbation du procès-verbal du 19 février 2013

Secrétaire de séance : Madame Marie-France PIRIOU.

Concernant le projet de la MARPA et l'engagement financier, il est précisé sur le procès-verbal que la commune garantit l'emprunt de la SOGEMAC.

**

Suite à la demande de Madame POUSSINEAU concernant les attributions de Monsieur le Maire en qualité de Vice-Président de la CCPFY, ce dernier indique qu'il sera chargé des différentes études d'intérêt communautaire.

**

Une discussion s'engage entre Monsieur le Maire et Monsieur CHEVALLIER sur la question de l'adhésion et la démission des anciens représentants de la commune à l'association « Les pommiers » pour le projet de la MARPA.

**

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2013 est adopté à la majorité,
28 voix pour
1 abstention : Mme POUSSINEAU

BO CR

DÉLIBÉRATIONS

01 - DCM 2013/028 – Compte de Gestion 2012 – Budget Commune

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **DONNE** acte à Monsieur le Maire de sa communication relative au Compte de Gestion 2012 du budget de la Commune.

- **ARRETE** le Compte de Gestion de Monsieur GILLOT, Comptable de la Commune de Saint Arnoult en Yvelines, pour l'exercice 2012 tel que présenté en annexe à la présente délibération. *(l'annexe peut être consultée au secrétariat de la Mairie)*



02 - DCM 2013/029 – Compte administratif 2012 – Budget Commune

Madame DENIZOT fait une déclaration au nom de son groupe concernant le mode de gestion et les biens fondés des divers emprunts contractés par les différentes majorités.

Monsieur HILLAIRET souhaite apporter des précisions concernant l'emprunt de 700 000 € et la trésorerie de la commune, qui était à l'équilibre au moment de son remboursement.

Monsieur DEROFF revient sur la notion de l'équilibre du budget et sur la nécessité d'avoir réemprunté ces 700 000 €.

Un débat s'engage sur cet emprunt de 700 000 €.

**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

23 voix pour

04 voix contre : Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL.

01 abstention : Mr JEANTET

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame GNEMMI, 1^{ère} Adjointe, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

- **CONSTATE** la concordance du Compte Administratif 2012 avec le Compte de Gestion de l'exercice 2012 présenté par Monsieur GILLOT, Trésorier à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2012 de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines présenté en annexe. *(l'annexe peut être consultée au secrétariat de la Mairie)*

- **DIT** que les résultats de clôture de l'exercice 2012 constatés au Compte Administratif 2012 correspondent à ceux qui ont été repris au Budget Primitif 2013 de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines par délibération de ce jour.



03 - DCM 2013/030 – Affectation du résultat 2012 – Budget Commune

Madame DENIZOT déclare au nom de son groupe voter contre l'affectation du résultat 2012.

**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

25 voix pour

04 voix contre : Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

- **DECIDE** la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2012, soit 93 806,83 € sur la ligne budgétaire 2013 codifiée D001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

- **AFFECTE** le résultat net de fonctionnement de 1 482 475,59 € de l'exercice 2012 sur les lignes budgétaires de l'exercice 2013 codifiées :

- R 002 Résultat de fonctionnement reporté 1 018 867,85 €
- R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 463 607,74 €

BO CR

04 - DCM 2013/031 – Budget Primitif 2013 – Commune

Monsieur DEROFF fait une présentation détaillée sur vidéo-projection concernant le Budget Primitif.

Plusieurs discussions s'engagent sur les différentes dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que plusieurs dépenses sont liées à l'achat de divers matériels notamment pour les services techniques.

Des discussions s'engagent également sur les différentes dépenses d'investissements.

**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

20 voix pour

05 voix contre : Mr JEANTET. Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL.

4 abstentions : Mr HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA. Mme POUSSINEAU. Mr MONNIN.

- **VOTE** le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2013 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 7 068 498,85 €
- section d'investissement 2 630 173,18 €

BO CR

05 - DCM 2013/032 – Fixation des taux de la fiscalité 2013

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

25 voix pour

04 abstentions : Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL.

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2013 fixés comme suit :

- ↳ 14,23 % pour la Taxe d'Habitation
- ↳ 10,51 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- ↳ 73,89 % pour la Taxe sur le Foncier non Bâti

BO CR

06 → DCM 2013/033 – Subventions aux Associations 2013 et communication des subventions 2012

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer, conformément à l'annexe budgétaire du Budget Primitif 2013, les concours aux Associations suivant la liste jointe en annexe.

(l'annexe peut être consultée au secrétariat de la Mairie)

- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits à l'article 6574 du budget 2013 de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

- **INFORME** que conformément au décret n° 2006-887 du 17 Juillet 2006 relatif à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique, les subventions versées en 2012 par la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines sont publiées et accessibles à tous gratuitement sur le site Internet «www.saintarnoultenyvelines.fr».

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à l'application des dispositions de la présente délibération.

**

↪ **DCM 2013/034 – Subvention à l'association ADMR pour 2013**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

24 voix pour

04 voix contre : Mr CHEVALLIER. Mr LAINOT. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL.

01 abstention : Mr PUJOL

- **DECIDE** d'allouer, conformément à l'annexe budgétaire du Budget Primitif 2013, une subvention de 9 000 € à l'Association ADMR.

- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits à l'article 6574 du budget 2013 de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

- **INFORME** que conformément au décret n° 2006-887 du 17 Juillet 2006 relatif à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique, les subventions versées en 2012 par la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines sont publiées et accessibles à tous gratuitement sur le site Internet «www.saintarnoultenyvelines.fr».

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à l'application des dispositions de la présente délibération.



07- DCM 2013/035 – Liste des marchés conclus en 2012 – Commune, service assainissement, Cinéma

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à Monsieur Le Maire de son information relative aux marchés supérieurs à 4 000 € HT conclus en 2012 pour la Commune, le Cinéma « Le Cratère » et le service de l'Assainissement de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

- **DÉCIDE** conformément à l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs de publier cette liste annexée à la présente délibération sur le site Internet de la Commune : « www.saintarnoultenyvelines.fr ».



08 – DCM 2013/036 – Compte de gestion 2012 – service Assainissement

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** acte à Monsieur le Maire de sa communication relative au Compte de Gestion 2012.

- **ARRETE** le Compte de Gestion de Monsieur GILLOT, Comptable de la Commune de Saint Arnoult en Yvelines, pour l'exercice 2012 tel que présenté en annexe à la présente délibération. *(l'annexe peut être consultée au secrétariat de la Mairie)*

✎ ✎

09 – DCM 2013/037– Compte administratif 2012 – Budget Assainissement

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

24 voix pour

04 abstentions : Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame GNEMMI, 1^{ère} adjointe, conformément au code Général des Collectivités Territoriales,

- **CONSTATE** la concordance du Compte Administratif 2012 avec le Compte de Gestion de l'exercice 2012 présenté par Monsieur GILLOT, Comptable de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du Budget Assainissement présenté en annexe. *(l'annexe peut être consultée au secrétariat de la Mairie)*

✎ ✎

10 – DCM 2013/038 – Affectation du résultat 2012 – Budget Assainissement

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

25 voix pour

04 abstentions : Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

- **DECIDE** la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2012, soit un bénéfice de 139 657,30 € sur la ligne budgétaire 2013 codifiée R 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement de 110 185,71 € de l'exercice 2012 sur les lignes budgétaires de l'exercice 2013 codifiées :

R 002 « résultat de fonctionnement reporté » 110 185,71 €

✎ ✎

11 – DCM 2013/039 – Budget Primitif 2013 – Budget Assainissement

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Primitif du service Assainissement de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour l'année 2013 équilibré en dépenses et en recettes avec la reprise des restes à réaliser en section d'investissement comme suit :

- Section de fonctionnement	400 905,61 €
- Section d'investissement	947 600,00 €



12 – DCM 2013/040 – Compte de gestion 2012 – Régie d'Exploitation du Cinéma « LE CRATÈRE »

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** acte à Monsieur le Maire de sa communication relative au Compte de Gestion 2012 du Budget de la Régie d'Exploitation du Cinéma "LE CRATÈRE".

- **ARRETE** le Compte de Gestion de Monsieur GILLOT, Comptable de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines, pour l'exercice 2012 tel que présenté en annexe à la présente délibération. *(l'annexe peut être consultée au secrétariat de la Mairie)*



13 – DCM 2013/041 – Compte administratif 2012 - Régie d'Exploitation du Cinéma « LE CRATÈRE »

SUR le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame GNEMMI, 1^{ère} adjointe, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

- **CONSTATE** la concordance du Compte Administratif 2012 avec le Compte de Gestion de l'exercice 2012 présenté par Monsieur GILLOT, Comptable de la Commune de Saint Arnoult en Yvelines.

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2012 de la Régie d'Exploitation du Cinéma "LE CRATÈRE" présenté en annexe. *(l'annexe peut être consultée au secrétariat de la Mairie)*



14 – DCM 2013/042 – Affectation du résultat 2012 - Régie d'Exploitation du Cinéma « LE CRATÈRE »

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2012, soit un bénéfice de 1 507,04 € sur la ligne budgétaire 2013 codifiée R 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement de 59 395,08 € de l'exercice 2012 sur les lignes budgétaires de l'exercice 2013 codifiées :

R 002 « résultat de fonctionnement reporté »	59 395,08 €
--	-------------



15 – DCM 2013/043 – Budget Primitif 2013 - Régie d'Exploitation du Cinéma « LE CRATERE »

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **VOTE** le Budget Primitif de la Régie d'Exploitation du Cinéma "LE CRATERE" pour l'année 2013 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement292 595,08 €
- Section d'investissement99 000,00 €



16 – DCM 2013/044 - Régie d'Exploitation du Cinéma « LE CRATERE »- Répartition des charges

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

25 voix pour

04 abstentions : Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT.
Mme MALOISEL.

• **DECIDE** d'appliquer à compter de l'année 2013, les taux de répartition suivant l'occupation réelle de la salle du CRATERE par la Commune ou le Cinéma.

• **DÉCIDE** de demander à la Régie d'Exploitation du Cinéma "LE CRATERE" le remboursement des fluides (eau, électricité et combustibles), des frais de télécommunication et des mises à disposition du personnel suivant les taux calculés selon cette occupation réelle.

Pour l'année 2013 les taux de répartition sont de :

- pour les fluides du Cratère (eau, électricité et combustibles)
53 % sur le budget de la Régie d'Exploitation du Cinéma "LE CRATERE"
47 % sur le budget de la Commune.
- pour les frais de télécommunication du CRATERE
100 % sur le budget de la Régie d'Exploitation du Cinéma "LE CRATERE"

• **DECIDE** d'établir, pour l'année 2013, la facturation du personnel répartie comme suit :

Comptabilité :	14 %
Maquettiste :	10 %
Gestion courante :	30 %
Responsable Administratif :	14 %
Agents d'entretien :	36 %

Et selon les traitements et charges réels pour les caissiers et projectionnistes.

• **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application des dispositions de la présente délibération.



17 – DCM 2013/045 – Création de postes

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **DÉCIDE** de créer les postes suivants :

➤ 2 postes d'Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
Principal 2^{ème} classe,

➤ 1 poste d'Agent Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe

• **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

BO CR

18 – DCM 2013/046 – Réforme des rythmes scolaires

Sur le rapport de Madame COLIN,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,
25 voix pour

04 abstentions : Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT.
Mme MALOISEL.

DÉCIDE de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

DE DEMANDER à Monsieur le Maire d'en informer le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et le Conseil Général au titre du transport scolaire.

BO CR

19 – DCM 2013/047 – Désignation d'un délégué du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Sur le rapport de Madame GNEMMI,

VU la convention établie avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, en son article 4 prévoyant la désignation d'un représentant de la commune au Comité Syndical du PNR,

CONSIDÉRANT que ce délégué permanent de la commune aura une voix consultative au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Sont Candidat(s) :

Monsieur Patrice MARINOT
Madame Sabine DENIZOT

Bulletins trouvés dans l'urne : 29

Résultats Obtenus :

Monsieur Patrice MARINOT : 18 voix
Madame Sabine DENIZOT : 04 voix

Bulletins blancs : 6

Bulletins nuls : 1

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret,

DESIGNE Monsieur Patrice MARINOT, comme Délégué de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines, appelé à siéger au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de la Chevreuse.

BO CR

20 – DCM 2013 2013/048 – Enfouissement des réseaux rue du Billoir – Demande de subvention départementale

Sur le rapport de Monsieur BRUNEAU,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du dispositif d'aide à l'insertion des réseaux électriques et de télécommunications dans l'environnement dont le montant des travaux éligibles est estimé à 61 696 €HT.

La subvention s'élèvera à 18 509 € hors taxes soit 30 % du montant des travaux subventionnables (dépense plafonnée à 70 000 € HT) pour les travaux situés rue du Billoir.

- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur la voirie communale précitée pour réaliser les travaux conformes à l'objet du programme.

- **S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à sa charge.

- **PRECISE** que la dépense sera imputée sur le chapitre 011 – opération 95 - article 2151 du budget primitif 2013.

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir et tout document s'y rapportant et à procéder au règlement des situations de travaux exécutés conformément à la commande et à la poursuite éventuelle pour travaux imprévus qui feront l'objet d'avenants.

BO CR

21 – DCM 2013/049 – Permission de voirie et redevance d'occupation pour France Telecom

Sur le rapport de Monsieur Jean-Michel BRUNEAU,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la prorogation de la permission de voirie avec France TELECOM/ORANGE demeurant 20, rue de Navarin 75009 PARIS.

- **DÉCIDE** de procéder au 1^{er} janvier de chaque année, au recouvrement de la redevance d'occupation du domaine public et privé communal, calculée selon l'index général des Travaux Publics (TPO1). Pour l'année 2012, la redevance s'élève à 4 029 € TTC.

BO CR

***L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 0h 15***

le Maire

Jean-Claude HUSSON